

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°15-2024

Date de convocation :
10/02/2024

Date d'affichage :
29/02/2024

**Nombre de conseillers en
exercices : 10**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 08**

Nombre de pouvoirs : 02

**Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00**

**Objet : Admission en non-
valeur de créances**

**Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :**

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à 18h05, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline
M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-
LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), Mme LEGROS Alexandra
donne pouvoir à M. CLÉRÉ Denis.

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES

VU la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public,

Considérant qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur,

Monsieur le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Le 23 février 2024, le comptable du Trésor a présenté à la Commune les 6 demandes d'admission en non-valeur :

Code service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro pièce	Nom du redevable	Mont ant	Motifs de la présentation
Divers	12/12/2023	12/12/2027	R-113	BEAUJOIS Lucien Albert Pierre	4,57€	Décédé et demande de renseignement négative
Divers	12/12/2023	12/12/2027	R-126	BONNEL Renée	4,57€	Décédé et demande de renseignement négative
Divers	12/12/2023	12/12/2027	R-129	BONTEMPS Michelle Camille Georgette	4,57€	Décédé et demande de renseignement négative
Divers	12/12/2023	12/12/2027	R-132	BOUVAIST Succession	4,57€	NPAI et demande de renseignement négative
Divers	12/12/2023	12/12/2027	R-1116	LHEUREUX Joseph Emmanuel Emile	4,57€	Décédé et demande de renseignement négative
Divers	12/12/2023	12/12/2027	R-1156	VASSEUR Christiane Louise Aminthe	4,57€	Décédé et demande de renseignement négative

Après délibération, le Conseil ID : 080-218002210-20240226-DELIB_15_2024-DE

- ACCEPTE que la somme de 27,42€ soit admise en non-valeur.
- DIT que les crédits nécessaires à ces annulations seront inscrites au chapitre 65 (article 6541) du budget primitif 2024 de la Commune
- CHARGE Monsieur le Maire du contrôle et du suivi de cette décision

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

